

dates de conges payes estivales

Par audrey g, le 13/03/2009 à 19:02

bonjour je travaille depuis 8 ans dans la meme societe.j ai reserve mes vacances en janvier comme d'habitude pour la periode du 15 juillet au 29 juillet inclus, et un accompte a ete versee.le probleme qui se pose est que la gerante et moi avions trouver un accord verbal sur le fait de prendre du 15 au 30 juillet inclus (depuis 8 ans aucune demande ecrite de conges ne s'est faites) et que la gerante reviens sur ce qu'elle a dit. sur 3 vendeuse je suis la seule a poser en juillet et la seule a partir en vacances, elle se fiche de tous cela et meme de l'accompte verse apres une discussion entre nous que puis je faire, d'avance merci pour la reponse.